Biganos VIDE GRENIER « VILLAGE DE NOËL »

176, avenue de la Côte d'Argent

Samedi 30 nov. et Dimanche 1er déc. 2024

Sur réservations (dossiers complets)

INSCRIPTIONS ASSUREES à partir du 05 novembre, et jusqu'au <u>27 novembre</u> (maximum 100 exposants).

PRIX : ATTENTION PLACES LIMITEES

- Intérieur (en salle max 6 ml, tables fournies) : 10€ la table de 1,80ml/1 jour, 17 €/2 jours (limité à 2 tables). Possibilité de prendre des ml libres (pour objet encombrant ou portant par ex.) à 5€ le ml par jour. (8€ /2 jours). Priorité aux exposants restant 2 jours.
- Intérieur Carport, (max 4 ml, tables fournies) : 9€ la table de 1,80ml/1 jour, 15 €/2 jours (limité à 2 tables).

 Possibilité de prendre des ml libres à 4€ le ml par jour. (7€ /2 jours)

 Par mesure de sécurité, il ne sera rien accepté devant les tables. Et les « ml vides » sont un espace pour y exposer : meuble, ou autre objet encombrant
- Extérieur sous abri (barnums sans tables): 4ϵ le ml par jour. (7ϵ /2 jours)

l'emplacement.

Fait à

• <u>Extérieur</u>: Emplacement forfaitaire de départ (jusqu'à 4 ml) 12 € la journée (+ 2 €/**jour** <u>le ml supplémentaire</u>), 22 € les 2 jours (+ 4,00 € le ml supplémentaire).

Sur certains emplacements, possibilité de laisser la voiture derrière le stand, dans la limite du stand.

Organisé par l'ABGym (Tél. : 06 66 88 68 13) vg-bigabg@orange.fr

De plus, merci de préparer une caution de 10€ dans une enveloppe à votre nom, caution à joindre à votre demande d'inscription et qui sera rendue après vérification de l'emplacement.

La manifestation est ouverte au public de 9h00 à 18h00. Les stands devront donc rester ouverts dans cette amplitude horaire
Possibilité de régler un acompte de 10€ par PAYPAL (sur le n° 0666886813) pour assurer la réservation (Emplacements attribués en priorité aux réservations réglées).
vg-bigabg@orange.fr /Tél.: 06 66 88 68 13 Site internet: www.biganosabgym.com RDV exposants à partir de 7h00 du matin Buvette, Restauration
VIDE GRENIERS « VILLAGE DE NOËL » 176, avenue de la côte d'argent (en face du laboratoire Cerballiance) Fiche de réservation (à photocopier si nécessaire) à retourner à l'adresse suivante, avec le règlement : A.B.G. (Mme GIBILISCO) 5, rue du port 33380 BIGANOS
Nom: Adresse:
Téléphone : Adresse mail :
□Souhaite participer au vide grenier - <u>intérieur salle</u> □ Le samedi 30/11/24 et/ou □ Le dimanche 01/12/24. Nbre de tables : Nbre de ml suppl.libres:
□Souhaite participer au vide grenier - <u>intérieur sous carport</u> □ Le samedi 30/11/24 et/ou □ Le dimanche 01/12/24. Nbre de tables : Nbre de ml suppl.libres:
□Souhaite participer au vide grenier <u>extérieur sous abri</u> □ Le samedi 30/11/24 et/ou □ Le dimanche 01/12/24. Nbre de mètres :
□Souhaite participer au vide grenier <u>extérieur</u> □ Le samedi 30/11/24 et/ou □ Le dimanche 01/12/24. Nbre de mètres :
Règlement par chèque (à l'ordre d'ABG) en espèces Acompte Paypal (TOTAL :) Observations : (véhicule, exposition, etc)
J'ai pris note qu'il me sera demandé une caution de 10€, qui me sera rendue après vérification de

Je m'engage à respecter le règlement intérieur (voir page suivante) et à décorer mon stand « Noël »

☐ Règlement espèces ou chèque ☐ caution ☐ attestation /l'honneur ☐ photocopie pièce identité

Signature

le

Vérification dossier (pièces mises dans l'enveloppe): ☐ Bulletin

REGLEMENT ET INFORMATIONS DIVERSES, pour manifestations en salle (hangar, barnum) et à l'extérieur (à conserver) :

- 1. Rendez-vous sur site (près de Leader Price et en face du laboratoire d'analyses EXALAB):
- Rendez-vous pour les exposants fixé à partir de 7h00.
- Interdiction de se garer sur le parking du laboratoire le samedi matin.
- **2.** À l'inscription une place vous sera attribuée et nous vous remercions de bien vouloir respecter les limites indiquées par les responsables présents sur le site.
- 3. Un parking privé est mis à votre disposition
- **4.** Le site est fermé la nuit, mais vos objets restent sous votre responsabilité.
- **5.** Toute inscription est due. C'est pourquoi nous vous conseillons de prévenir si vous ne devez pas être présent, afin que nous puissions louer votre emplacement, et, si tel est le cas, annuler votre inscription.
- 6. La caution qui vous est demandée est une caution « propreté et engagement », qui vous sera restituée si, au moment de partir, uniquement à la fin de la manifestation, vous laissez votre emplacement propre. Il vous incombe de demander à la responsable des cautions de venir vérifier votre emplacement, mais à partir de 18h seulement.

Si vous versez une caution par chèque, et que vous oubliez de la récupérer, 3 solutions :

- a. Vous êtes parti avant la fin de la manifestation -> votre chèque sera présenté à l'encaissement
- b. Vous avez laissé des objets ou saletés sur l'emplacement 💛 votre chèque sera présenté à l'encaissement
- c. Votre emplacement est resté propre, et vous êtes parti à la fin de la manifestation -> votre chèque sera détruit
- **7.** Merci de respecter les textes sur les vide-greniers, et fournir les documents demandés (photocopie de votre pièce d'identité, attestation sur l'honneur...).
- Par exemple, pas plus de 2 VG par an et par personne : donc chaque personne de votre foyer peut prendre à son nom 2 VG, si vous êtes 4 vous pouvez en faire 8 par an... Mais apportez la photocopie de leur pièce d'identité. (Les Bourses ne sont pas comprises dans le compte)
- **8.** Dans la <u>mesure du possible</u>, nous essayerons de vous confirmer votre inscription par mail ou texto (mais cela n'est pas automatique).
- **9.** Les places étant limitées, <u>avant</u> d'envoyer votre dossier, assurez-vous qu'il reste des places, en envoyant un mail ou un texto récapitulant votre inscription.
- **10.** Par mesure de sécurité, en intérieur, il ne sera accepté aucun objet devant les stands. Pensez aux chineurs qui s'arrêteront devant votre stand.
- **11.** Les emplacements extérieurs sont prévus pour laisser <u>une</u> voiture derrière le stand (profondeur totale environ 3 mètres). Si votre véhicule est plus large qu'une voiture ou si vous avez besoin de plus de profondeur (barnum), il vous incombe de le signaler sur le bulletin d'inscription. De même, si vous avez plusieurs véhicules, pensez à réserver les mètres linéaires nécessaires.
- **12.** Buvette et restauration vous sont proposées, mais consommation uniquement en extérieur. De même, il y a des toilettes sur le site, mais il vous sera demandé une participation.

Organisateur : Association Boïenne de Gym
Adresse
ATTESTATION SUR L'HONNEUR-INSCRIPTION VIDE GRENIERS
Personne physique
Se déroulant leà (ville)
Se defoulant ica (vinc)
Je soussigné (e),
Nom:
Né(e) le :
Adresse:
CP:Ville:
Tél.:Email:
Titulaire de la pièce d'identité N°:
Délivrée le : par :
N° d'immatriculation de mon véhicule :
Déclare sur l'honneur :
De ne pas être commerçant
De ne vendre que des objets personnels et usagés (art L.310-2 du code de commerce)
De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal)
Fait à le
Signature
Attended in the second for a second in the second in the second in the second in the Military I. 1. Community is a second in the
Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise en Mairie de la Commune d'organisation
PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS
Organisateur : Association Boïenne de Gym
Adresse
ATTESTATION SUR L'HONNEUR-INSCRIPTION VIDE GRENIERS
Personne morale
Se déroulant leà (ville)à
Je soussigné (e),
Nom :
Représentant la Société/Association/ (raison sociale) :
N° de registre du commerce/des métiers :de :
Dont le siège est au (adresse) :
Ayant la fonction de :dans la personne morale.
Adresse du représentant:
CP:Ville:
Tél.:Email:
Titulaire de la pièce d'identité N°:
Délivrée le : par :
N° d'immatriculation de mon véhicule :
Déclare sur l'honneur :
Etre soumis au régime de l'article L.310-2 du code de commerce)
Tenir un registre d'inventaire prescrit pour des objets mobiliers usagés (art R321-7 du code pénal)
Fait à

PARTICULIERS

3